

Assemblée générale de l'AMIG du 09 novembre 2009

Nb Membres : 22

Salle Opéra
Début : 19h05
Fin : 21h00

Ordre du jour :

01. *Bienvenue et approbation de l'ordre du jour*
 02. *Approbation du procès verbal de l'AG du 30 octobre 2008*
 03. *Ratification de la convention collective de travail HUG-AMIG*
 04. *Rapport d'activités du comité*
 05. *Comptes 2008, budget 2010, cotisations 2010*
 06. *Élection des vérificateurs des comptes*
 07. *Décharge au comité*
 08. *Élection du nouveau comité et de la secrétaire*
 09. *Élection du Président*
 10. *Projets & Divers*
-

01. *Bienvenue et approbation de l'ordre du jour*

Le président souhaite la bienvenue aux membres et présente l'ordre du jour qui est approuvé.

02. *Approbation du procès verbal de l'AG du 30 octobre 2008*

Le procès-verbal 2008 n'étant pas disponible, il n'est dès lors pas possible de l'approuver. En effet, depuis un an, la secrétaire n'a plus donné signe de vie. Il n'y a plus eu de contacts. Par conséquent nous ne possédons ni procès-verbaux, ni pièces comptables, même si, visiblement, il n'y a pas eu de malversations.

03. *Ratification de la convention collective de travail HUG-AMIG*

Il y a beaucoup d'avantages à avoir une convention collective.

Un groupe de travail a été créé avec des juristes, 2 membres de l'AMIG, en avril 2009, selon le modèle de la CCT canton Vaud. Ont eu lieu 6-7 séances + 5-6 séances en petit groupe pour finaliser le texte. Fin septembre le texte de base a été proposé, qui doit être mis en consultation. Quand le comité de direction l'aura acceptée, cela sera au tour du Conseil d'Etat.

a) Dérogations à la LTr

deviendra la règle après acceptation de l'ordonnance fédérale début 2010

- Semaine de 7 jours de suite possible (art. 29)
- Lissage du temps de travail sur 2 semaines (art. 21)
- Travail de 13 h de jours et 12 h de nuit possible (art. 28) : pour les services de soins continus
- Pause de midi non décomptée dans certains cas (garde) (art. 29) : qui a droit à quoi
- Temps de pause modulable durant une nuit de 12 heures (art.28) : les 12h vont devenir légales.

Intervention sur « les 12h de nuit » : possible dans tous les services, tous les jours même si ce n'est pas très clair dans le texte.

13h de jour : uniquement les week-ends/fériés

Notion de service continu. Responsabilité du directeur médical.

b) Contrat de travail (art.14-19)

■ Durée déterminée

- Internes de 1ère année (comme actuellement)
- Pour les remplacements

■ Durée indéterminée (temps d'essai de 3 mois)

- Dans les autres cas

Enfin un contrat de travail digne de ce nom.

Avantage pour les chefs de clinique qui veulent s'installer (3 mois résiliation), mais cela va dans les deux sens.

Favoriser la période académique.

Question : pour tous les transferts : contrat avec HUG, mais juste migration du salaire, avec le même contrat

Question : en cas de tournus, sur 1 an – plan de carrière/formation. Accord avec le médecin-chef. Si au bout d'un an, il n'y a plus de place, on va voir dans un autre service, mais le contrat avec les HUG court toujours.

Si tu pars dans un autre hôpital, le contrat est rompu. Et un nouveau doit être conclu, indépendamment des services.

Actuellement, après la période d'essai, le contrat peut être rompu d'entente entre les deux parties, sinon il faut attendre la fin de la durée initiale du contrat.

Question : nombre d'années maximales ? non. Sauf pour le chef de clinique : max 6 ans, car son but est de parfaire sa formation, sinon dérogation.

c) Cahier des charges, plan de formation et de carrière (art.6-7)

En théorie cela donne plus de poids au plan de formation.

Pour garantir un bon fonctionnement de son service, mettre sur papier le plan de formation.

Question : contraignant ? Non, définir une période de 3 mois, après laquelle il faut établir un plan de formation (obligation). Mais contraignant pour le chef de service pour le respecter ? Du moment que c'est écrit, c'est plus facile d'aller se plaindre si nécessaire.

d) Déclaration à posteriori des heures supplémentaires (art.24) (voir texte)

à l'heure actuelle via le médecin-chef.

déclarer ses heures à la secrétaire qui y présentera une fois par semaine au médecin-chef pour signature. Si celui-ci ne signe pas, il devra s'expliquer.

e) Heures supplémentaires chez les temps partiels (art. 23)

Avant le terme de l'année civile, les médecins chefs de clinique, avec FMH travaillant à temps partiel, doivent en priorité récupérer en temps leurs HS réalisées. Sur une période de 2 semaines, un chef de clinique avec FMH travaillant à temps partiel ne peut réaliser, en HS qu'un maximum de 25% des heures découlant de son taux d'activité.

Chaque semaine 30 heures supplémentaires possibles.
Pas possible de tout reprendre en temps.

- f) Travail de nuit et temps de repos (art. 28) (selon ordonnance fédérale)
2 catégories de gens qui font 12h. (pause de 4h ou en fonction de l'état des patients)
le but : éviter les 3x8h
- g) Organisation du travail et des pauses (art. 29) (texte)
bien spécifier qui peut prendre sa pause
des dérogations sont possibles
- h) Clarification du droit des femmes enceintes (art. 40) (selon la loi)
- i) Création d'une commission paritaire (art. 43)
avec 2 membres AMIG, médecins-chef, ressources humaines
son pouvoir n'est que consultatif.
Le vrai lieu pour régler : la CRCT ou les prud'hommes, possible en nom collectif.
- j) Revalorisation des indemnités de piquet (Hors CCT)
particulier : par tranche de 12h, rémunération différente (=25% de plus)
pour avoir une rémunération correcte, quoique encore en dessous
mis dans un dossier à part sur proposition de la partie employeur.
Réserves émises par la commission

Questions :

- 1- 2 semaines – début le samedi : avantage ou arnaque ?
c'est pour mieux compenser les heures supplémentaires, générées par les gardes du week-end
- 2- problème avec la nuit du dimanche soir : comment compter ? elle sera coupée en 2 dimanche minuit – lundi
- 3- si une semaine est en négatif ? pas possible car la planification est de la responsabilité du médecin chef, si en dessous aucune sanction ne peut être retenue

Vote :

- ① 1. Acceptez-vous la CCT **avec** entrée en matière de la Direction sur la revalorisation de l'indemnité de piquet ?
le comité est pour
au vote de l'assemblée : **pour** : 21 / contre 0 / abstention 0
- ② 2. Acceptez-vous la CCT **sans** entrée en matière de la Direction sur la revalorisation de l'indemnité de piquet ?
le comité est contre

Le piquet est le gros sujet du futur. Assez chaud à Berne avec l'ASMAG. Le piquet est dévalorisé (payé au lance-pierre). Il faut éviter de leur fournir un service de garde bon marché.

Adjoint 60.-/heure + intervention 1^{ère} h. 300.-, 200.-/heures suivantes

Pour une semaine moyenne (avec visites et 2 interventions) 200.- et les autres 1200.-
coût= 1millions 400'000.- à l'hôpital.

Le risque à prendre par la direction ? faible.

La considération financière est peu mise en avant, sauf dans ce point.

On a agit de façon identique l'an passé dans les négociations et cela a passé.

Si on vote oui aux deux, le comité fera quand même le max pour essayer de négocier la revalorisation.

Est-ce que cela vaut le risque de mettre la CCT dans la balance juste pour ce point ?

Si on vote non, dans ce cas, l'AMIG refuserait de signer la CCT.

Si la CCT passe sans les piquets, le sujet sera clos, mais insatisfaisant.

au vote de l'assemblée : pour 3 / **contre** 18 / abstention 1

③ 3. Acceptez-vous de donner une délégation de pouvoir au comité pour faire des corrections mineures à cette CCT ?

c'est le comité qui décide si les points sont mineurs ou majeurs.

le comité s'abstient.

au vote de l'assemblée : **pour** 15 / contre 0 / abstention 7

04. Rapport d'activités du comité

a) Réunions:

Durant l'année académique, nous avons tenu

- 1 assemblée générale
- 8 réunions du comité

b) Représentations externes :

- FMH :
 - ⇒ Chambre médicale et assemblée des délégués (2x/an)
- ASMAC :
 - ⇒ Comité central (2x/an)
- AMG :
 - ⇒ Réunions périodiques (siège vacant depuis fin sept. ! important)
- Département de l'Economie et de la Santé (DES) :
 - ⇒ Commission quadripartite (arrêt fin 2008- retour prochainement)
 - ⇒ Rencontres syndicales avec M. P-F. Unger

c) Représentations internes (HUG, Faculté de médecine)

- ♦ Rencontres avec la Direction (DG et DRH)
- ♦ Rencontres syndicales
- ♦ CHARM (coordination hospitalière des associations représentant les médecins):
Directeur Médical, Chefs de Service, AMAHUG, AMIG (1x/mois)
- ♦ Conseil de Faculté (conseil participatif) UPR de médecine
- ♦ Commissions de nominations professorales (pas assez de temps)
- ♦ Commissions HUG (santé et sécurité)
- ♦ Réunions avec le service de santé du personnel

d) Activités diverses

- ◆ Suivi du dossier déposé devant l'OCIRT. Actuellement dossier clos.
- ◆ Entretiens réguliers avec les avocats de l'AMIG
- ◆ Traitement des demandes individuelles (dont soutien et conseils en cas de difficultés professionnelles, aide et explications concernant la clause du besoin)

En conclusion, le comité a été très actif, soit :

- Selon le mandat délivré par l'AG : négociation d'une CCT
- Présence au sein des commissions des HUG
- Présence régulière au comité directeur de l'ASMAC Suisse et à la FMH
- Point faible : pas assez de membres au comité pour assurer toutes les représentations

05. Comptes 2008, budget 2010, cotisations 2010

Pour rappel : les pièces comptables 2008 sont inexistantes.

a) Bilan et comptes du 1.1.2008 au 31.12.2008

Le plus grand poste est celui des avocats.

Le président (hors HUG) touchait un salaire.

Le comité touche des frais de représentation

Il y a eu la grande fête sur le bateau.

Compte d'exploitation du 1.1.2008 au 31.12.2008

Produits		Charges	
Cotisations membres	88'019.65	Charges informatique	
Rendements actions	0.00	Logiciels/maintenance	133.90
Rendement c/bancaires	932.30	Charges extraordinaires	
		Fête de l'AMIG	10'537.25
		Charges d'exploitation	
		Avocats et consultants	34'720.15
		Loyer	12'000.00
		Charges administratives	
		Frais de la Présidence	12'955.50
		Frais de bureau	1'275.10
		Frais du Comité	11'868.70
		Frais Politique	2'000.00
		Frais bancaires	139.35
		Charges fiscales	
		Impôts 2006 (rattrapage)	583.95
		Acompte 2008	1'490.00
		14.11 2008	14.65
		Bénéfice net d'exploitation	1'233.40
Total	88'951.95	Total	88'951.95

Bilan au 31.12.2008

Actifs		Passifs	
Liquidités		Engagements à court terme	
Caisse	0.00	Passifs transitoires	0.00
Banque UBS c/courant	89'932.06		
Banque UBS c/épargne	149'879.98	Fonds propres	
Actifs transitoires	0.00	Capital	409'684.64
Fonds de placement		Bénéfice net au 31.12.08	1'233.40
UBS	171'106.00		
Matériel			
Ordinateurs & Mobilier	0.00		
Total	410'918.04	Total	410'918.04

b) Comptes provisoires du 1.1.2009 au 30.09.2009

Il y a moins de dépenses, moins de frais d'avocats
 1000 membres à 70.- de cotisation
 mais l'année n'est pas finie, la fête va arriver.

Compte d'exploitation provisoire arrêté au 30.09.09

Produits		Charges	
Cotisations encaissées	68'017.10	Présidence	4'055.00
Remboursements divers	1'385.50	Loyer	9'000.00
		Avocats	4'140.50
		Frais. Comité	3'018.50
		Frais informatique	3'308.00
		Impôts	1'356.30
		Bénéfice net d'exploitation	44'524.30
Total	69'402.60	Total	69'042.60

Bilan provisoire au 30.09.09

Actifs		Passifs	
Caisse	0.00	Capital	420'564.17
Banque c/courant	134'456.41	Bénéfice net provisoire	44'524.30
Banque c/épargne	151'776.39		
Fonds de placement	175'547.67		
Ordinateurs & Mobilier	3'308.00		
Total	465'088.47	Total	465'088.47

c) **Rapport des vérificateurs des comptes**

Les vérificateurs aux comptes 2008, Nicolas Garin et Judith Meylan, suite à leur contrôle approuvent les comptes présentés et proposent de donner décharge au Comité.

Vote : Approbation des comptes :

A l'unanimité moins 1 abstention, les comptes sont approuvés par l'Assemblée générale.

d) **Budget 2010 et cotisations 2010**

Les cotisations restent à 70.-

Nous allons monter un service juridique digne de ce nom.

Nous allons soutenir deux ex-membres de l'AMIG en procès contre l'HUG (HTS)

Qui pourrait faire jurisprudence (bénéfice à venir) = donc l'AMIG pourrait prendre en charge la différence de leurs frais d'avocats.

1.	Budget 2010	Budget 2009
RECETTES	70'000.00	70'000.00
Cotisations membres	(coti 70 frs)	(coti 70 frs)
DEPENSES		
Maintenance info	1'000.00	1'000.00
Mobilier/Matériel info	1'000.00	4'000.00
Personnel	5'000.00	14'000.00
Loyer	12'000.00	12'000.00
Location salles	1'000.00	1'000.00
Fournitures de bureau	500.00	500.00
Affranchissements	0.00	500.00
Imprimerie	2'000.00	2'000.00
Amortissements	1'000.00	2'000.00
Impôts	2'000.00	1'000.00
Avocats	50'000.00	20'000.00
Frais Comité + internet	6'000.00	6'000.00
Fête de l'AMIG	6'000.00	6'000.00
Total dépenses	87'500.00	70'000.00

Question : fête 2008 ? sur le bateau de Genève = très cher. Belle fête, peu de monde.

La fête 2009 sera plus conviviale, le 19 nov. dès 19h au café Gavroche, buffet libanais (tout est offert)

Vote : 23 **oui** / contre 0 / abstention 0

Le budget 2010 est accepté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

06. **Élection des vérificateurs des comptes**

Les vérificateurs aux comptes actuels, Nicolas Garin et Judith Meylan s'en vont.

Merci pour leur travail.

Le but est de pointer les factures en septembre 2010.

Marie Besson– Edite Farinelli se proposent : elles sont élues à l'unanimité.

07. **Décharge au comité**

C'est une décharge particulière, basée sur la confiance. Il n'y a pas eu de malversations, l'ancienne secrétaire n'a seulement pas transmis les documents.

Comité actuel :

- **Président:** Fabrice Dami puis Yannick Mercier (depuis le 5.05.09)
- **Vice-présidents:** Sandra Fatio (Médecine Interne), Christina Fokianos (Psy), Alain-Stéphane Eichenberger (Anesthésie)
- **Membres:** Laetitia Ribordy (Gyneco), Thomas Agoritsas (Med int), Hervé Spechbach (Med int), Denis Rentsch (Psy), Isabelle Navarria (Gynéco), Tatiana Roiron (Informatique médicale), Guillaume Favre (Psy), Christophe Marti (Med int)
- **Webmaster:** Jérôme Goncerut (Anesthésie)
- **Secrétariat:** vacant

Remerciements aux partants:

Fabrice Dami, président
Sandra Fatio, vice-présidente
Christina Fokianos, vice-présidente
Isabelle Navarria

Décharge au Comité :

Si vous refusez, il faudra créer une commission indépendante du comité, auditionner l'ex-secrétaire et essayer d'obtenir les pièces comptables, donc des mois de procédures en vue.

Pour les impôts = c'est ok, rempli, accepté

Pour 13/ contre 0/ abstention 8

Décharge est donnée au comité pour son activité durant l'année écoulée.

08. **Élection du nouveau comité**

Se représentent:

Denis Rentsch (Psy)
Laetitia Ribordy (Gyneco)
Guillaume Favre (Psy)
Thomas Agoritsas (Med int)
Hervé Spechbach (Med int)
Tatiana Roiron (Info médicale)
Yannick Mercier (Anesth)
Alain-Stéphane Eichenberger (Anesth)
Christophe Marti (Med int)

Nouveaux candidats:

Anne-Laure Germand Goncerut
Isabelle Eperon

Vote :

Le nouveau comité est élu à l'unanimité

Pour 14/ contre 0 / abstention 1

08.bis Élection de la secrétaire

Le comité propose Nathalie Pozzi (hors HUG)

Vote : unanimité **pour** / contre 0 / abstention 0- félicitations

09. Élection du Président

Yannick Mercier se représente.

Il a fait un magnifique travail cette année. Ce n'était pas facile, mais il s'est bien mis dans les dossiers et a fait un travail impressionnant.

S'il n'avait pas repris au pied levé, l'AMIG aurait dû être dissoute.

En plus il s'est exposé avec la négociation de la CCT.

Vote : **Pour** unanimité 24 / contre 0 / abstention 0

Yannick Mercier est élu à la présidence de l'AMIG .

10. Projets & Divers

Pour l'année à venir les projets suivants occuperont le Comité :

- Retour à la commission quadripartite : pour discuter pour les clauses du besoin – vu la nouvelle loi qui touchera le milieu hospitalier sur laquelle nous n'avons pas d'infos pour le moment. Sujet hypercomplexe- beaucoup à être bloqué à l'HUG – dommages collatéraux – définir des règles cohérentes. Départ suite à un constat d'échec. On verra si notre retour sera plus constructif
- Création d'un véritable service juridique (modalité de paiements à discuter)
- Collaboration avec CRMG cursus romand de médecine générale de formation (Vaud) et participe à la formation des médecins généralistes / don symbolique 2500.-/an pendant 3 ans – colloque de leur travail à planifier
- Réorganisation du comité : cahier des charges, retrouver un trésorier
- Procédure aux Prud'hommes de deux anciens membres de l'AMIG : soutien financier (demande aux HUG 30'000.-) – des démarches similaires ont abouti à Zurich. Là il s'agit de démarches individuelles (frais à assumer en cas de perte de la procédure ou en cas de gain la différence non prise en charge par l'assurance
- Fête de l'AMIG

Merci à tous et à l'année prochaine !

Le Président

La secrétaire

Yannick Mercier

Nathalie Pozzi

Janvier 2010